

JA 1200 GE 3

POUR CHANGEMENT
D'ADRESSE: A.H.C.V.V.
RUE SAINT-VICTOR, 4
1206 GENÈVE

Lettre au Président du Grand Conseil et aux Députés

Ce début du mois de septembre est bien agité! Coup sur coup, l'inauguration de Confédération Centre, le communiqué de l'ACS informant de son refus que des parkings de dissuasion soient financés par un augmentation des impôts sur les véhicules, la grogne des commerçants de la rue de la Rôtisserie, le communiqué de l'Association des commerçants contre les zones piétonnes, et, pour couronner l'ensemble, la proposition de 4 députés de faire modifier par le Grand Conseil la loi qui régit la construction des parkings dans la petite ceinture, obligent l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville à vous rappeler ce qui suit, pour que le jeu démocratique ne soit pas complètement faussé.

Le centre de la ville s'est transformé, en deux décennies, à une vitesse de plus en plus rapide, qui paraît parfois tout à fait incontrôlable. Ce développement n'a cessé de prioriser les activités marchandes et de services la plupart du temps au détriment de l'habitat, de l'artisanat, des commerces de première nécessité, de la qualité de la vie en général. Le trafic automobile est devenu de plus en plus envahissant, et bientôt totalement paralysant.

Le fond du problème ne repose-t-il pas sur l'idée des commerçants que seuls importent «l'essor des affaires», «la rentabilité des investissements», ou encore le respect de ce sacrosaint principe de la «vocation marchande des Rues-Basses»? Et le nœud du problème n'est-il pas issu d'une conception tout aussi égocentrique: il faut créer l'infrastructure qui permette aux clients de s'approcher le plus près possible de ces lieux? Sachant, par statistiques, que chaque place de parc représente un chiffre d'affaire potentiel de Fr. 170.000.-, ne devient-il pas très tentant de multiplier celles-ci? Et ces dernières, une fois réalisées (à titre de rappel, dans un périmètre de quelques minutes existent les parkings couverts du Mont-Blanc, de Rive, de Plainpalais, du Seujet), ne devient-il pas irrésistible pour d'autres activités commerciales de venir s'installer là où les clients sont attirés? L'histoire est un peu celle de la poule et de l'œuf reliés par une logique implacable.

Les habitants, quant à eux, sont peu à peu repoussés à la périphérie (ce qui induit qu'il leur faut un moyen de transport pour parvenir au centre ville) et ceux qui restent sont confrontés à des conditions de vie de plus en plus pénibles. Pour prendre une image légèrement grossie, le centre-ville genevois ressemble à ces stations balnéaires dont la population estivale se multiplie par dix. Cela 365 fois par an. De jour le centre est surpeuplé, la nuit il se retrouve désert et exsangue.

A cette logique de centralisation extrême, qui étouffe la vie de la ville en l'enserrant dans un réseau routier de plus en plus dense et fréquenté, peut s'opposer une autre conception où les voitures ne pénètrent plus à l'intérieur du cœur de la ville pour permettre le déploiement d'un urba-

nisme plus souple, dont les piétons, les cyclistes et les TPG deviennent la préoccupation majeure. En outre, elle s'appuierait aussi sur une réhabilitation de l'habitat, qui ne serait pas limitée à la mise sur le marché d'appartements de luxe, comme Confédération Centre en donne le malheureux exemple. Il suffirait de poser la question aux commerçants du Molard, ou, pour rester à une échelle nationale, à ceux de la Ville de Berne, pour se rendre compte que posséder un commerce dans des zones piétonnes, et habitées, n'est pas un désavantage, bien au contraire.

En conséquence, l'AHCVV ne peut que souscrire à l'orientation générale de la politique des transports du Conseil d'Etat, qui vise à limiter le trafic privé, en développant les transports en commun, en essayant de promouvoir des parkings de dissuasion, ou en s'attendant à la réalisation de pistes cyclables. Le doute que nous pourrions formuler tiendrait plutôt à la tiédeur et à la lenteur avec lesquelles ces mesures sont mises en application. Nous pensons par exemple au problème de «l'abonnement vert» pour les TPG, ou à la réalisation trop parcellaire et hésitante des pistes cyclables. Une politique plus décidée permettrait un changement plus profond des habitudes.

L'AHCVV, en cherchant à défendre le tissu urbain traditionnel (ou ce qu'il en reste), pense que la réalisation de zones piétonnes, la modération de la circulation, la conception urgente de pistes cyclables, en ayant le courage de le faire au détriment de la circulation et du stationnement des automobiles, et la poursuite de la politique d'essor des transports publics sont les solutions efficaces pour sortir le canton de Genève de l'impasse dans laquelle il se trouve sur le plan des transports.

L'AHCVV remercie Monsieur le Président du Grand Conseil et Mesdames et Messieurs les Députés d'avoir lu et écouté cette lettre. Elle souhaite que ces éléments de réflexion les aident, lors de la discussion sur le projet de modifier la loi sur les parkings dans la petite ceinture, à prendre une décision qui soit respectueuse de l'harmonie déjà très fragile entre les habitants et l'environnement urbain du centre-ville.

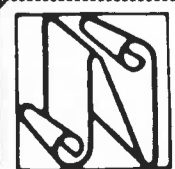
MAP TART
Tortes, Tabacs, journaux, gadgets divers...
7h à 1h du mat. (vend et samedi jusqu'à 2 heures)
1 Carrefour de Rive
Tél 36 06 10

GALAXIE-STORE

PARIS
(TGV + Hôtel 2 jours) **Fr. 139.-**
(nuit suppl. Fr. 29.-)

Abonnement écologique des CFF à Fr. 100.-

Dès janvier 1987:
Carte orange des TPG à Fr. 45.-
plaques vélos et vélomoteurs
Du mardi au vendredi: 13 h. à 17 h 45.



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

• ÉCOLE DE SECRETARIAT - GENEVE •
• SPEEDWRITING SCHOOL OF GENEVA •



le bon choix
the right choice

Bd des Tranchées (entrée rue Sturm 20)
1206 Genève Tél. 47 36 30

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 29 - DEC. PARAIT 4 à 6 FOIS PAR AN. 86 ÉDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT



Rôtisserie-Alhambra

Alors que le projet du Conseil d'Etat est prêt, une association d'architectes propose un tout autre projet impliquant la démolition de la salle de l'Alhambra qui serait remplacée par «une salle polyvalente moderne de 1200 places en liaison avec des espaces destinés à des fonctions culturelles et sociales».

Parallèlement, une association «pour le maintien de l'Alhambra» se constitue, estimant que la ville de Genève a déjà perdu suffisamment de salles de spectacles ces dernières années, que l'Alhambra, à moindre frais, pourrait être remis en état, etc.

Au moment de la rédaction de ce journal, nous n'en savons pas plus. A suivre donc.

LUNDI 15 DECEMBRE A 20 H 30

CHRISTIAN GROBET

présentera

Le projet du Conseil d'Etat pour la zone
Rôtisserie - Pâtisserie
Salle polyvalente de l'Ecole Ferdinand Hodler

LUDOTHEQUE VIEILLE VILLE ET ENVIRONS

A l'école Ferdinand-Hodler s'est ouverte, depuis mars 1986, la «Ludo» du quartier et nombreux sont les enfants qui s'y rendent pour emprunter les jeux tous les mercredis de 15 à 18 h 30.

Pour que la ludothèque soit accessible à plus d'enfants encore, nous aimerions aussi ouvrir un jeudi après-midi ou deux par mois. Mais, pour ce

faire, nous avons besoin d'aide de personnes bénévoles.

D'autre part, toute personne intéressée à organiser une animation, sous quelle que forme que ce soit, serait la bienvenue.

Pour plus amples renseignements, veuillez contacter Mme P. SCHMID, Tél. 21 46 86 aux heures de repas ou passez nous voir à la ludothèque le mercredi.



2 PLACE du BOURG de FOUR
Tél. 20 13 98

Schott
encadreur

2, rue calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

La part des salaires dans le coût de la construction

On accuse souvent la main d'œuvre suisse d'être trop chère et les salaires pratiqués dans le bâtiment d'être la cause des maux immobiliers de la République, en particulier des loyers élevés que nous payons en ville de Genève.

Une intéressante étude effectuée en 1971 par un groupe d'étudiants de la section d'architecture de l'école polytechnique fédérale de Zurich sur une cité satellite de l'agglomération zurichoise faisait apparaître clairement la part réelle des salaires dans le coût d'une opération immobilière moyenne de logement.

Certes l'étude en question, publiée dans le numéro d'octobre du journal de la FOBB, a été réalisée il y a quinze ans et concerne une opération immobilière particulière, mais on peut raisonnablement penser que les résultats ne seraient pas fondamentalement différents si elle était refaite aujourd'hui, à Genève. Et

il se pourrait même que l'on soit, en fait, en deça de la réalité genevoise.

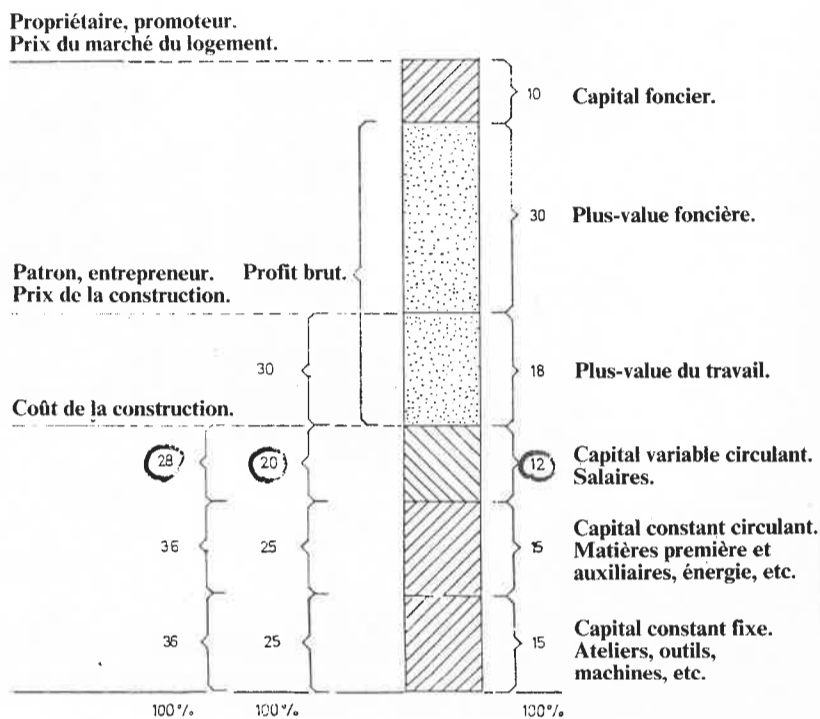
La part des salaires représente (de gauche à droite sur la figure):

— 28% du coût de la construction, le plus souvent payés à l'entrepreneur par le préfinancement, c'est-à-dire par le crédit de construction accordé par une banque pour payer les entrepreneurs pendant le chantier.

— 20% du prix de la construction facturés par l'entrepreneur et payés à celui-ci par le propriétaire ou le promoteur.

— mais 12% seulement du prix du logement mis sur le marché immobilier, c'est-à-dire 12% de la valeur immobilière de l'immeuble achevé, que cette valeur soit rentabilisée par la mise en location ou par la (re)vente.

Ainsi, 1% d'augmentation des salaires dans le bâtiment ne provoque qu'une augmentation de 1,2% du prix du logement!



Les chiffres qui intéressent directement notre sujet, sont encadrés d'un cercle.

(reproduit avec l'autorisation du journal de la FOBB)

BREVES NOUVELLES

14, place Longemalle

Cet immeuble rénové est tout prêt à recevoir ses nouveaux habitants. C'est une grande satisfaction pour notre association que cet immeuble de logement n'ait pas été démolé comme prévu, avec le regret tout de même que ces appartements (à part celui réservé au courageux ancien locataire membre de notre association, grâce à qui cet immeuble a pu survivre) soient destinés uniquement aux employés de la banque propriétaire qui construit ses nouveaux locaux juste à côté.

Grand-Rue

Les nuisances continuent et sont de plus en plus insupportables pour les résidents des environs. Après avoir relancé la Gérance immobilière pour les questions d'isolation des fenêtres, et après une lettre très ferme au Département de justice et police, nous avons enfin obtenu un rendez-vous avec M. Ziegler à ce sujet. La réunion prévue aura lieu à la mi-décembre.

Initiative Villereuse

Des stands de récolte de signatures fleurissent un peu partout.

L'AHCVV tiendra le sien devant le bureau de vote de la place Sturm, pendant le week-end des votations du 7 décembre. Que tous ceux qui ont à cœur de faire quelque chose pour le maintien de deux immeubles de valeur, et pour la réintroduction de logements et d'habitants au centre-ville se mobilisent et téléphonent au secrétariat de notre association (46 69 40): en effet, il faut toujours du monde pour soutenir les stands de récolte de signatures.

13, rue Verdaine

Journal de Genève, du 29.9.75: «A l'enseigne "Permanence de l'Ordre des avocats" va s'ouvrir prochainement, 13, rue Verdaine, un bureau permanent d'accueil, de consultation juridique et d'acheminement, créé par l'Ordre des avocats et placé sous la surveillance du Conseil de l'Ordre»...

Extrait du règlement: La Permanence a pour but d'accorder une aide juridique immédiate, d'assurer aux intéressés l'aide et le conseil d'un avocat, d'aider ceux qui peuvent en bénéficier à obtenir l'assistance juridique, d'acheminer les intéressés

LES OLIVADES

Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 20 64 33

Académie de Cuisine M^{re}

R E N T R E E

86 - 87

COURS ADULTES :
DES LE 15 NOVEMBRE 1986

COURS ENFANTS :
LES JEUDIS ET SAMEDIS DE
9 H. à 14 H. 30
Michel-B. GROUX, 2 rue F. Bellot
RENSEIGNEMENTS : 1206 GENEVE - Tél. 47 54 34

Projets et réalisations de la Ville de Genève

Du 4 au 27 novembre, le Conseil administratif présentait à la salle du Faubourg une exposition intitulée: «Projets et réalisations de la Ville de Genève».

Cette exposition nous concernait à plus d'un titre, rappelant notamment quelques réalisations récentes dans le Centre et dans la Vieille-Ville: la Maison Tavel, dont la belle restauration a tout de même coûté 18 millions de Francs ! et l'aménagement des Rues-Basses et de la place du Molard.



On pouvait aussi y voir l'important projet de l'immeuble de la rue de la Tour-de-Boël qui sera achevé à la fin 1989.

Ce programme, situé entre la Vieille-Ville et le Centre comprendra:

- 1 parking de 100 places
- la centrale des bibliothèques municipales sur 5 niveaux
- 14 appartements de 1 à 5 pièces, représentant 58 pièces sur les 4 niveaux supérieurs.

Cet ensemble donnera à la place des Trois-Perdrix le caractère d'une véritable place et créera à Tour-de-Boël une placette supplémentaire dans le caractère des places du Vieux-Genève.

aux offices administratifs ou sociaux compétents, etc.

Fin septembre 86: La Permanence fête ses 10 ans de fonctionnement, dans la petite cour arrière de l'immeuble de la rue Verdaine, agréablement décorée, fleurie et «occupée» pour l'occasion par de très nombreux invités.

Genève est la deuxième ville de Suisse à avoir créé ce type de service à la population et le nombre des consultations annuelles (2000) est la preuve de son utilité.

SAMEDI 13 DECEMBRE 1986

Sous l'Ancien Arsenal, après la soupe de la Mère Royaume vers 21 h 30 et jusque vers minuit, septième et traditionnel Bal de l'Escalade de l'AHCVV, seul bal public, gratuit et en plein air de la nuit de l'Escalade.

Nous nous excusons auprès des habitants du quartier du bruit et des perturbations et les avertissons que la rue Puits-St.Pierre sera fermée à la circulation sur le tronçon rue Barblan-rue de l'Hôtel-de-Ville. Nous les invitons chaleureusement à venir prendre un verre au Stand de l'AHCVV.

Les Naissances

30 octobre

Chantal
Elisabeth

3, rue du Purgatoire

Les oubliés!

BULLETIN D'ADHESION A L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V. Rue St. Victor 4, 1206 Genève.

pinocchio

Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons

M. et Mme G. MORI

3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72

8 à 13h - 14 à 18:30 Fermé le samedi

Albiol

Porret

Spahni

SUD GENEVE

1 place de l'île 28 46 20

Fouchault l'Opticien

lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENEVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11